
Les jeunes adultes: catégorie spécifique dans l'aide sociale ? Positionnements en termes de rôles professionnels et enjeux de collaborations.

Caroline REYNAUD, Dunya ACKLIN,
Haute école de travail social Fribourg

Résumé :

Cet article présente une sélection des résultats issus d'une recherche relative à la manière dont le public des « jeunes adultes à l'aide sociale » est devenu une catégorie d'action sociale en Suisse francophone. Une première partie décrit les politiques publiques en matière d'aide sociale spécifiquement destinées à ce public et les dispositifs qui entourent les objectifs d'insertion socioprofessionnelle, dans un contexte de renforcement des logiques d'activation. Une deuxième partie restitue l'analyse d'entretiens menés auprès d'une vingtaine de professionnel-le-s de l'aide sociale. L'objectif est de comprendre comment ceux-ci caractérisent et légitiment l'intervention, spécifique ou non, qu'ils mènent à l'égard de ce public et les enjeux qui en découlent. Une typologie rend compte des marges de manœuvre et des spécificités dans les rôles professionnels pouvant être incarnés dans la collaboration avec ces jeunes adultes.

Mots clés: jeunes adultes, activation, transition, intervention professionnelle, aide sociale.

Abstract: This article presents some of the results of a research on how "young adults on welfare" have become a target group for social policies in French-speaking Switzerland. The first part describes the public policies of social assistance specifically aimed at this population. Particular attention will be paid to devices that implement the objective of socio-professional integration in a context that increasingly follows an activation approach. The second part analyzes interviews carried out with around twenty professionals of the welfare sector. The goal is to understand how they characterize and legitimize their specific (or unspecific) interventions towards the target group and which issues arise. The article suggests a typology of professional roles that can be embodied through work with young adults, and that differ in terms of leeway for action and other specificities.

Keywords: young adults, activation, transition, professional intervention, social assistance.

Introduction

En Suisse, des constats alarmistes émergent en 2006 en lien avec la catégorie des jeunes adultes suite à la publication des résultats de la première statistique nationale harmonisée en matière d'aide sociale. Le groupe d'âge des 18 à 25 ans présente, présente après les enfants (4.4%), le taux d'aide sociale le plus élevé (3.9%). Ce chiffre peut même atteindre 7% dans certaines villes. L'Office fédéral de la statistique (OFS, 2006) considère alors ce groupe comme étant particulièrement exposé au risque de devoir dépendre durablement de l'aide sociale, puisque près de 63% de ces jeunes adultes ne disposent d'aucun diplôme professionnel (contre 31% dans la population globale de ce groupe d'âge). Parallèlement, la multiplication de prises de position et/ou mesures d'acteurs institutionnels témoigne de l'émergence d'une nouvelle

catégorie d'action publique, en lien notamment avec la transition école-métier qui est de plus en plus identifiée comme étant problématique (Behrens, 2007).

Cet article présente une partie des résultats d'une recherche financée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique¹ relative aux configurations de la catégorie « jeunes adultes à l'aide sociale » (JAAS) à partir d'une analyse des discours de multiples acteurs. La démarche s'inspire des principes de l'ethnométhodologie, puisqu'il s'agit de reconnaître au langage son caractère performatif (Austin, 1970) et sa dimension constitutive du social (Quéré, 1991). Les discours sont ainsi considérés comme des pratiques sociales permettant de rendre l'ordre social intelligible et de simultanément l'accomplir et le constituer pratiquement (Garfinkel, 1967). L'analyse a été conduite à trois niveaux. Le premier retrace le processus de problématisation sociale de cette question et l'élaboration de réponses politiques différenciées dans trois cantons francophones (Vaud, Fribourg et Neuchâtel). Le deuxième identifie, dans la documentation de prestataires de mesures d'insertion accompagnant des jeunes, les manières de présenter ce public et les interventions à son égard. Ces résultats ayant déjà été publiés (Reynaud et Acklin, 2013), cet article se centre sur le dernier niveau étudié, soit les discours de 22 assistants sociaux² (AS) qui accompagnent ces jeunes et les orientent vers des dispositifs d'insertion. Afin de comprendre leurs propos et marges de manœuvre, il importe de présenter au préalable les cadres prescriptifs qui orientent leurs interventions et caractérisent la politique helvétique en matière d'insertion socioprofessionnelle des jeunes adultes.

1. Réponses politiques et prescriptions en matière d'accompagnement des JAAS

Face à l'émergence de cette nouvelle catégorie de jeunes adultes, les pouvoirs publics élaborent différentes réponses. Pour rappel, la Suisse est une Confédération de 26 cantons qui, en vertu du principe fédéraliste, ont une autonomie dans certains domaines et notamment en matière d'aide sociale. Néanmoins, différentes recommandations existent au niveau fédéral

¹ « Jeunes adultes entre aide sociale et dispositifs d'insertion socioprofessionnelle dans les cantons de Vaud, Neuchâtel et Fribourg : catégorisation d'un public et des interventions à son égard » (FNS-DORE, 13DPD6_124620), recherche réalisée entre 2010 et 2012. Une partie de ces mêmes résultats fait l'objet d'une autre publication (cf. Acklin et Reynaud, 2015).

² La forme masculine est utilisée dans cet article pour faciliter la lecture. Cette disposition ne reflète en rien une discrimination basée sur le genre et les termes s'appliquent aussi bien au genre féminin qu'au genre masculin.

ou intercantonal en termes d'harmonisation des pratiques. A un niveau général, comme dans la plupart des pays européens, l'accent est ainsi mis sur l'activation et la (ré)-insertion des bénéficiaires plutôt que sur la garantie d'un revenu de remplacement (Bonoli et Champion, 2013 ; Vielle et al., 2005). La Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), élabore, en 2005, un chapitre relatif à la prise en charge des JAAS. La priorité est mise sur un principe de contreprestation sous la forme de mesures d'insertion professionnelle ainsi que sur des incitations financières. Le but est de favoriser un retour à l'emploi ou la réalisation d'une formation. La CSIAS invite en ce sens les cantons à développer des structures ou programmes spécifiques adaptés à cet objectif et à ce public.

Relevons que l'encouragement de l'accès à la formation professionnelle de base est une orientation politique qui dépasse le cadre de l'aide sociale. Cette réponse est en effet préconisée par plusieurs acteurs fédéraux pour parer, de manière plus générale, aux difficultés d'insertion des jeunes. Ainsi, en 2006, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique se donne pour objectif d'augmenter en 10 ans de 90 à 95% la proportion de jeunes qui obtient un diplôme professionnel après la scolarité obligatoire (CDIP, 2006). La formation professionnelle est en effet reconnue par les décideurs comme le levier principal d'une insertion socioprofessionnelle durable. L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie va dans la même direction en proposant, en 2007, aux différents cantons, de mettre en œuvre un dispositif de Case Management Formation Professionnelle³. Basé sur une coordination entre différents services, il vise à réduire les ruptures de formation professionnelle. Pour ce faire, il mise sur le dépistage précoce des jeunes en difficulté en milieu scolaire et sur leur accompagnement dans la transition école-métier jusqu'à l'entrée dans la vie active.

Cependant, sans attendre ces recommandations, des cantons ont développé, à l'image du canton de Vaud qui a été pionnier en la matière, une politique spécifique à l'égard des jeunes adultes au bénéfice de l'aide sociale⁴, avec comme but principal de favoriser leur entrée et

³ A noter que cet Office a financé, entre 2008 et 2015, la mise en place de tels dispositifs dans les cantons, pour un montant global de 35,5 millions de francs. Les trois cantons étudiés ont adopté ce dispositif qui n'est pas spécifiquement destiné aux JAAS (cf. <http://www.sbf.admin.ch/berufsbildung/01496/index.html?lang=fr>, consulté le 3 mars 2016).

⁴ Cette politique se traduit dans deux dispositifs : les Mesures d'Insertion Sociale pour les Jeunes Adultes en Difficulté (MISJAD) visant à préparer l'entrée en formation professionnelle et un Programme de Formation pour Jeunes Adultes en Difficulté (FORJAD) offrant un accompagnement pluridimensionnel durant la formation

maintien en formation. Les deux autres cantons étudiés ont eu des options politiques différentes au départ de la problématique⁵. Mais l'analyse de l'évolution des politiques cantonales montre qu'aujourd'hui, les jeunes adultes apparaissent comme une catégorie spécifique pour laquelle des dispositifs particuliers permettant l'orientation vers la formation professionnelle sont privilégiés.

2. Un accompagnement et un public perçus comme spécifiques

Ces transformations contextuelles interrogent les modes d'intervention des AS qui sont amenés à accompagner et à orienter des jeunes adultes. Deux questions majeures se posent : comment les AS se positionnent-ils par rapport à la spécificité de ce public en comparaison aux autres bénéficiaires ? Comment se situent-ils par rapport au cadre prescriptif et à une forme d'injonction à l'activation qui passe notamment par la formation ?

La majorité des professionnels interviewés défend l'idée d'une intervention qui doit être spécifique pour ce public. De nombreux AS insistent en effet sur l'importance de l'intensité et de la régularité du suivi en légitimant des rencontres plus fréquentes et plus régulières avec les jeunes adultes qu'avec d'autres bénéficiaires. Une proximité plus grande dans la relation semble justifiée par une action définie comme pédagogique et/ou éducative, que l'utilisation du terme *coaching* rend explicite. Un suivi particulier au niveau administratif est perçu comme nécessaire. Le lien de confiance demanderait en outre davantage de temps et d'investissement pour être établi, notamment en raison d'une certaine méconnaissance ou méfiance vis-à-vis des institutions.

En lien avec la volonté politique, les discours soulignent la centralité du processus d'activation et l'exigence de contreparties, évaluées comme particulièrement nécessaires avec les JAAS. Très peu de réserves ou d'appréciations critiques sont émises par rapport à ces

professionnelle. Par le biais de contrats de prestations, ce canton confie la mission d'insertion à des organismes, le plus souvent privés, vers lesquels les AS orientent les jeunes adultes qu'ils accompagnent.

⁵ Le canton de Fribourg a par exemple choisi de ne pas traiter différemment les JAAS par rapport aux autres bénéficiaires de l'aide sociale jusqu'en 2011, date à laquelle il décide la création d'un dispositif spécifique pour les jeunes de 20 à 25 ans sans formation à l'aide sociale. Le canton de Neuchâtel a renoncé à une politique spécifique mais oriente désormais les JAAS dits en grandes difficultés vers le Case Management Formation Professionnelle.

principes. Les références à la logique du projet sont récurrentes⁶ et souvent présentées comme un fil conducteur de l'intervention et une condition d'octroi de l'aide financière. Cette pratique semble, dans la plupart des cas, être largement intériorisée et défendue : il s'agit avant tout de « *mettre le jeune en activité pour éviter une installation à l'aide sociale* » (NE3⁷) ou « *d'éviter que le désœuvrement ne soit trop long* » (FR2). L'inactivité est le plus souvent évaluée comme fortement nocive en termes d'effets sur la trajectoire ou sur les attitudes du jeune (perte de confiance en soi, risque d'aggravation des conflits avec les parents, etc.) et notamment par rapport à un risque d'installation à l'aide sociale : il ne faut pas donner au jeune « *l'idée que c'est un droit et que c'est normal* » (VD5). Certains professionnels vont jusqu'à présenter l'aide matérielle à ces jeunes adultes davantage comme un privilège ou un avantage que comme un droit. Ce danger n'existe pas uniquement pour la catégorie des jeunes adultes, mais est sous-jacent aux logiques d'insertion, comme l'a mis en évidence Duvoux (2009). Castel (2005 : 47) souligne l'importance de rester dans le registre de « l'exercice d'un droit », afin d'éviter un risque de diversité de traitement des ayants-droit et une régression vers des formes de « néophilanthropie » ou « néopaternalisme ». D'autres études relèvent que le jeune adulte incarne la figure de l'assisté indigne, du pauvre valide qui refuse de travailler, et qu'il aurait en ce sens moins de légitimité à émarger à l'aide sociale que d'autres bénéficiaires (Tabin et al., 2008).

D'une manière générale, pour la majorité des AS interrogés, les jeunes adultes constituent donc une catégorie spécifique à laquelle est attribuée une valeur symbolique particulière. Selon Ossipow et Csupor (2007 : 64), les jeunes « suscitent plus d'empathie, d'inquiétude et d'agacements » chez les professionnels qui leur accordent une énergie plus grande. Il serait en effet inconcevable de laisser des jeunes qui ont encore toute leur vie devant eux, sans perspectives de formation ou d'emploi.

3. Des pratiques hétérogènes révélant une marge de manœuvre face au prescrit

Si les discours convergent en matière de légitimation de la spécificité de l'intervention à mener

⁶ L'importance du travail autour du projet apparaissait déjà fortement dans les documents des prestataires des mesures d'insertion. Pour une lecture critique de la rhétorique du projet (cf. Reynaud et Acklin, 2013).

⁷ Les abréviations suivantes sont utilisées dans la suite du document : Neuchâtel (NE), Fribourg (FR), Vaud (VD). Les numéros font référence aux différents entretiens réalisés.

auprès des JAAS, les entretiens révèlent une forte hétérogénéité au niveau des pratiques. Plusieurs exemples permettent d'illustrer la marge de manœuvre importante dont témoignent les professionnels. Si la notion de projet est fortement sollicitée dans les discours, des différences majeures apparaissent par rapport à ce que les AS définissent ou non comme étant un projet. Pour une partie, le seul fait de prendre un rendez-vous par téléphone avec un conseiller en orientation suffit alors que d'autres évoquent des projets exigeant un engagement bien plus conséquent, comme le fait d'entamer une formation certifiante ou d'intégrer un programme d'insertion. Une forme de subjectivité existe donc dans l'appréciation de ce qui peut ou doit être exigé du jeune en termes de contreprestation. De manière analogue, une marge de manœuvre est mise en évidence par rapport à l'application d'éventuelles sanctions et à leur ampleur. L'intérêt de la contrainte est en effet évalué différemment par les professionnels : des logiques de négociation sont parfois considérées comme plus efficaces que toute forme de sanction. Des interprétations variées apparaissent également quant à l'évaluation de l'intensité du suivi : si pour certains, il s'agit de voir le jeune une à deux fois par semaine (au lieu de chaque mois pour les autres bénéficiaires), pour d'autres, un suivi intense correspond à une rencontre mensuelle.

En outre, la légitimation de la priorité à accorder à la formation est contrastée. Bien qu'une majorité d'AS valorise l'intérêt d'une formation comme gage d'insertion socioprofessionnelle des jeunes, un certain nombre relève les contraintes qui les font parfois renoncer à cet objectif: montant insuffisant des bourses d'études, manque de structures préparant à la formation ou exigences trop élevées de ces dispositifs au regard du profil de certains jeunes. Une autonomie financière rapide via l'emploi est parfois davantage préconisée.

Par rapport aux priorités données à l'intervention, il est intéressant de constater que lorsqu'une prescription cantonale claire existe (comme dans le cas du canton de Vaud), les professionnels s'y réfèrent tout en affirmant l'intérêt de pouvoir préserver une certaine autonomie quant à la mise en œuvre. En revanche, lorsque la politique cantonale reste plus floue (comme dans le canton de Fribourg⁸), les professionnels évoquent une forme de bricolage ou de jonglage. Une large place à la créativité est alors nécessaire pour élaborer des réponses singulières et développer des partenariats adaptés à chaque situation. Quelques AS

⁸ Au moment de la récolte de données, le canton de Fribourg ne donnait pas de ligne claire quant à l'intervention à mener auprès des JAAS et aucun dispositif spécifique n'existait. La situation a évolué par la suite.

valorisent l'inventivité qui se dégage du fait de pouvoir travailler au cas par cas en préservant une marge de manœuvre. D'autres expriment les difficultés et l'investissement important d'un bricolage continué induit par une politique considérée comme peu lisible.

4. Un public au cœur de la tension entre responsabilisation et déresponsabilisation

Les logiques d'activation ont été largement critiquées en termes de sur-responsabilisation et d'individualisation, voire de culpabilisation. Plusieurs auteurs ont évoqué un risque important de transformer « un déficit d'intégration en problématique individuelle » (Castel, 2005 : 45) ou de rechercher chez les individus eux-mêmes, tant les causes explicatives de leur situation que les ressources pour en sortir (Castra, 2003). Malgré une forte légitimation du principe d'activation, une majorité d'AS tente d'éviter une trop grande responsabilisation des JAAS en externalisant l'explication de leurs difficultés (Heider, 1958).

Les contraintes qui pèsent sur les possibilités d'insertion des jeunes sont dénoncées, comme les exigences élevées d'un marché du travail (et de la formation) fortement concurrentiel. Certaines attitudes perçues *a priori* comme négatives (impatience, passivité, manque d'ouverture ou d'engagement, résignation) sont souvent justifiées par des changements contextuels ayant des effets directs sur la catégorie analysée : « (...) il y a un problème de valeurs, les jeunes sont à l'image d'une société de consommation, une société difficile, qui est devenue plus dure pour les jeunes. Les jeunes sont désabusés. C'est un peu les enfants de la crise (...) ils sont beaucoup centrés sur le matérialisme, ils se projettent dans la réussite financière, économique (...) c'est une jeunesse qui vit une époque difficile » (NE4).

Dans le même sens, d'autres AS dénoncent le système scolaire qui ne remplirait plus son rôle de manière adéquate (manque de formation au niveau de la culture générale ou de développement d'esprit critique). Ces jeunes sont parfois considérés comme les victimes de leur origine sociale ou d'une trajectoire chaotique marquée par un cumul d'échecs dont ils ne sont pas perçus comme responsables. D'importants effets sur l'estime de soi sont relevés. Les parents sont parfois responsabilisés à la place du jeune, de manière directe (manque d'investissement dans la relation) ou indirecte (manque de ressources au niveau culturel, économique ou social).

Associés à des caractéristiques attribuées spécifiquement à la jeunesse, comme le manque d'expérience et de connaissances, ces facteurs contextuels sont mobilisés, à décharge des JAAS, pour justifier leurs difficultés d'insertion. Certains AS soulèvent par exemple la complexité du système administratif et institutionnel : « *Le système est hyper compliqué (...) si moi j'étais jeune, franchement je serais autant perdue qu'eux.* » (FR6).

4.1. Déresponsabilisation liée à l'appartenance à la catégorie « jeunes »

Le fait de souligner l'appartenance à la catégorie « jeunesse » est une stratégie discursive fréquente qui participe à déresponsabiliser les JAAS au niveau des causes de leur situation. Les professionnels ont tendance à opposer un adulte défini comme autonome et responsable à un jeune qui, bien que majeur, est perçu comme dépendant, peu autonome, vulnérable, limité au niveau des connaissances de son environnement, etc. Plusieurs auteurs (Schultheis, 2008 ; Wyn et White, 1997) ont relevé les connotations négatives qui ont été pendant longtemps associées à la jeunesse par opposition à l'âge adulte. Leurs descriptions font état du manque, de l'absence, d'un état de non accomplissement, de faiblesse, de domination, ou d'inachèvement, etc. Cependant les limites de cette vision dichotomique et d'une assimilation trop rapide entre jeunesse et marginalisation d'un côté, et âge adulte et intégration de l'autre, ont été mises en évidence notamment par Cicchelli (2001). Schultheis (2008 : 249) relève de son côté une évolution récente de ces représentations, en évoquant une jeunesse valorisée comme « image idéale du salarié employable et concurrentiel ».

Bien que l'expression « jeune adulte » cumule les deux statuts, les JAAS sont majoritairement associés à la catégorie des jeunes. Cette caractéristique est davantage perçue comme une contrainte que comme une ressource. Certaines incapacités sont spécifiquement attribuées au fait d'être jeune, comme les difficultés à se projeter dans le monde du travail ou les difficultés en termes de gestion administrative. Ces difficultés sont considérées comme légitimes en lien avec un processus d'autonomisation en cours.

Une minorité de discours se démarque cependant de cette logique en insistant sur les ressources particulières de certains jeunes et en mettant en évidence leurs attitudes positives

(ont des idées, sont motivés, démontrent de la volonté, etc.) et le fait qu'ils seraient « moins cassés par la vie » (VD1) par rapport aux autres bénéficiaires.

4.2. Poids des attitudes sur les processus de responsabilisation

Si les professionnels tendent à déresponsabiliser la catégorie des JAAS par rapport aux causes de leur situation, leurs propos sont davantage responsabilisants lorsqu'ils évoquent les moyens dont disposent les jeunes pour s'en sortir. Les discours focalisent alors sur certaines attitudes décrites comme inappropriées car défavorables non seulement à l'objectif d'insertion socioprofessionnelle mais également à une bonne collaboration.

Les données montrent que les conduites de ces jeunes adultes sont en premier lieu évaluées à l'aune de critères liés au concept d'« *employability* » développé par Schultheis (2008). La catégorie « jeunesse » servirait selon lui à tester un nouvel « habitus économique flexible et employable » qui valorise celui qui démontre sa capacité à être « entrepreneur de soi » et « à se vendre » (Schultheis, 2008 : 252) sur un marché du travail de plus en plus concurrentiel. Tendances des AS à distinguer les jeunes munis des compétences sociales de base et ceux dont les comportements sont perçus comme néfastes à l'objectif d'insertion professionnelle. La création de ces deux groupes permet aux professionnels, au niveau discursif, d'éviter une trop grande généralisation et peut être expliquée par le biais perceptif de contraste ou biais d'accentuation intercatégorielle (McGarty, 1999).

Les attitudes des JAAS sont en deuxième lieu évaluées par rapport aux attentes des AS en matière de collaboration en lien avec les cadres prescriptifs de l'aide sociale. Les exigences mettent en évidence une forme de paradoxe. Le jeune adulte est particulièrement bien perçu lorsqu'il se montre motivé, demandeur, intéressé, preneur, actif, engagé, collaborant, responsable, etc. Il est attendu de lui qu'il se responsabilise en faisant preuve à la fois d'une certaine autonomie mais également d'une certaine soumission en acceptant ce qui lui est proposé, voire en faisant preuve d'allégeance au cadre institutionnel.

L'injonction paradoxale que révèle l'expression « Sois autonome ! », mise en évidence par Moriau (2011) et Duvoux (2009) se dégage des données. En même temps, et de manière

contradictoire, ces jeunes doivent témoigner d'une trajectoire faite d'expériences malheureuses ou d'échecs répétés (Castra, 2003). Ainsi, pour légitimer le droit à l'aide, « il faut montrer qu'on est perdant et prouver ensuite qu'on peut être un battant » (De Gaulejac et al., 2014 : 290).

5. Focalisation sur les difficultés des JAAS : risque d'une double stigmatisation

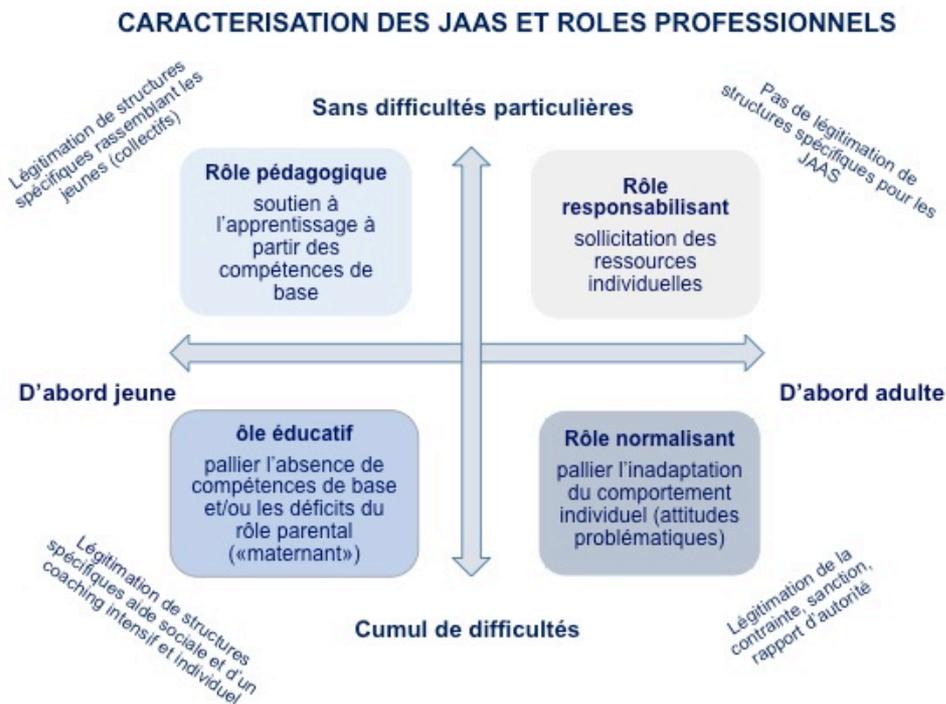
Face à cette tension entre responsabilisation et déresponsabilisation, les discours des AS naviguent entre le fait d'imputer les causes des difficultés des jeunes adultes à une « situation sociale intenable » et le fait de les attribuer à « un déficit personnel » (Castel, 2005 :45).

Une majorité d'AS décrit ce public comme étant en très grandes difficultés sur plusieurs niveaux (familial, scolaire, financier, santé, etc.). Ils évoquent la fréquence et la complexité du cumul de problématiques qui marquent leur trajectoire, faisant écho à la littérature scientifique sur les JAAS (Regamey, 2001 ; Drilling, 2004). En parlant de ces jeunes, les AS mobilisent souvent un champ lexical qui souligne l'absence de ressources, l'ampleur des problèmes et une forme de rupture normative (« *jeunes en détresse* », « *en rade* », « *complètement marginalisés, paumés, démunis, désemparés* »). Il est possible de se demander jusqu'où la situation sociale de ces jeunes a des effets sur l'évaluation de leur identité, en lien avec les thèses relatives aux représentations négatives de la catégorie des assistés. Le fait d'être aidé financièrement viendrait souvent contaminer l'identité sociale de l'individu au risque de le disqualifier socialement en allant jusqu'à lui imputer des pathologies de la personnalité (Messu, 2009). Quelques professionnels, clairement minoritaires, semblent vouloir éviter ce biais en démontrant dans leur discours une volonté de ne pas associer à ces jeunes d'autres difficultés que le seul manque de revenu : « *C'est pas parce qu'on est à l'aide sociale qu'on a des problèmes de famille, qu'on a des problèmes relationnels, qu'on a des problèmes scolaires (...).* » (VD2).

Nos données font cependant état d'un risque important de double stigmatisation de la catégorie des JAAS. L'accent qui est mis sur l'étendue de leurs difficultés peut être expliqué par le cumul des représentations négatives associées d'une part au statut d'assisté et d'autre part à celles qui sont le plus souvent attribuées à la jeunesse.

6. Essai de typologie des rôles professionnels

Malgré les tendances révélées ci-dessus, les discours des professionnels présentent une variété de positionnements, en lien avec les manières de caractériser le public des JAAS de manière générale et certains jeunes plus spécifiquement. L'accent est-il mis sur leur statut de jeune ou d'adulte ? Quelles représentations sont associées à ces statuts ? Quelle évaluation est faite des ressources et compétences de ces jeunes ? Sont-ils perçus comme prêts à rebondir ou comme très fragilisés et dans l'incapacité de développer les attitudes favorables à l'insertion socioprofessionnelle ? A partir de ces questions, il est possible d'esquisser une typologie qui rend compte de différentes postures en termes de rôles professionnels (cf. image ci-après). Rappelons tout d'abord les limites des procédés de typologisation qui réduisent la complexité du réel pour en produire une forme de fiction ou de « version volontairement stylisée » (Coenen-Huther, 2003 : 532). Il importe ainsi d'éviter le piège de figer la réalité en classant les différents professionnels interrogés dans l'un des rôles idéal-typiques. En effet, les données permettent de voir que le positionnement des acteurs est évolutif et changeant : il dépend notamment de l'interaction entre des contingences contextuelles et la singularité des situations que les AS côtoient dans chacune de leurs interventions. L'intérêt de cette typologie consiste néanmoins à préciser l'influence de ces variations d'interprétations sur les modes de collaboration avec les JAAS et sur les processus de légitimation des dispositifs vers lesquels ceux-ci sont susceptibles d'être orientés.



Une grande partie des discours analysés fait référence à un « **rôle éducatif** » perçu comme nécessaire quand les JAAS cumulent les difficultés liées au fait d'appartenir à la catégorie des jeunes et d'importantes problématiques au niveau individuel, notamment en termes d'attitudes. Une intervention sous la forme d'un *coaching* intensif et individualisé est alors préconisée avec une implication et un engagement très importants du professionnel, qui peut aller jusqu'à pallier l'absence de ressources parentales. Plusieurs professionnels affirment jouer volontairement un rôle « *maternant* » dans le but de soutenir et protéger ces jeunes et de faire baisser la pression liée aux exigences qui pèsent sur eux : « (...) parfois, ces jeunes en difficultés qui ont peut-être peu de moyens, soit scolaires, on a des exigences (...) je sais pas si on a vraiment conscience qu'on exige beaucoup d'eux. Ils sont là parce qu'ils n'ont pas pu et puis on leur en demande encore plus (...) » (FR3). L'objectif est d'offrir un accompagnement de proximité et une aide pour toutes les démarches que le jeune doit réaliser : il s'agit parfois de faire pour ou à la place du jeune pour éviter une rupture trop importante avec son environnement (famille, école ou employeurs, administrations, etc.) et empêcher

l'accroissement de la vulnérabilité. Face à de telles situations, la possibilité d'orienter les JAAS vers des structures de prise en charge spécifique à ce groupe est fortement légitimée. Un aspect souvent mis en avant est le fait de pouvoir offrir des prestations adaptées qui permettent d'aller vers ces jeunes et de les rencontrer dans leurs différents contextes de vie, là où ils doivent faire face à des difficultés susceptibles d'entraver leur processus d'insertion socioprofessionnelle. D'autre part, les AS souhaitent leur éviter de côtoyer à ce stade de leur trajectoire, des personnes trop fortement marginalisées. Les risques de disqualification et de glissade sociale que présentent des structures d'insertion qui ne différencient ni les catégories administratives ni les statuts sociaux, ont en effet été mis en évidence (Soulet, 2008).

Un deuxième rôle, « **pédagogique** », souligne quant à lui l'importance de tenir compte des spécificités de la catégorie des jeunes, et notamment des apprentissages permettant l'acquisition du statut d'adulte. Si des difficultés spécifiques sont reconnues notamment en termes de manque d'expériences ou de connaissances, il s'agit avant tout de travailler à partir des ressources spécifiques liées au fait d'être jeune (dynamisme, créativité...). S'éloignant du rôle éducatif, l'accompagnement se situe davantage sur un plan pédagogique, dans un souci de favoriser le développement d'apprentissages nécessaires pour que les jeunes puissent répondre par eux-mêmes aux exigences auxquelles ils font face. Une certaine souplesse au niveau du cadre prescriptif (retarder des sanctions) et des attitudes professionnelles spécifiques envers ce groupe d'âge (prendre le temps de faire avec, d'expliquer, de faire comprendre, etc.) sont défendues. « *Je vais essayer d'être souple (...) le côté pédagogique me parlait assez, on va faire ensemble (...) parce qu'y a un manque de ressources du jeune. Ça va peut-être débloquer un truc (...) (...) on ne va pas se formaliser sur certaines choses qui ne servent à rien (...) ne pas être trop gourmand avec les jeunes, leur laisser leur rythme et être content d'un petit pas (...) si on est trop rigide (...) ça peut faire capoter et on arrive à des coupures d'aide sociale et des avertissements, des trucs qui compliquent encore plus* » (FR6). Toujours dans une visée pédagogique, l'intervention cherche également à sensibiliser l'entourage des jeunes (parents, employeurs, administrations) aux enjeux spécifiques de leur statut face à une forme de complexité dans la société actuelle. En lien avec ces intentions, le souhait existe de pouvoir orienter les JAAS vers des structures spécialisées dans le suivi de jeunes, mais pas spécifiquement destinées à ceux qui émargent à l'aide sociale, ni uniquement tournées vers un objectif d'insertion. L'intérêt de pouvoir développer une approche plus collective en réunissant des groupes de jeunes dans différents projets est mis en évidence.

Castel (2005 : 45) évoque l'intérêt de tels « supports collectifs » face à l'individualisation croissante⁹ du travail social et le risque de rendre les individus coupables et responsables de leurs situations alors que celles-ci renvoient à des dynamiques sociales.

Un troisième **rôle** qualifié de « **responsabilisant** » ressort d'une minorité de discours qui n'établissent aucune différence dans l'intervention menée auprès des JAAS. Ceux-ci doivent avant tout être considérés comme des adultes avec des responsabilités, comme tous les autres bénéficiaires de l'aide sociale. Les discours insistent sur la nécessité de s'appuyer sur leurs ressources et compétences avec l'objectif de les renforcer. Dans cette perspective, l'accompagnement favorise une logique du « laisser faire », cherchant à renforcer l'autonomie et la responsabilité des JAAS face aux démarches à réaliser. Ce positionnement va généralement de pair avec des arguments qui insistent sur les risques de stigmatisation liés aux structures spécifiques de prise en charge des JAAS. De tels dispositifs peuvent peser de manière négative sur les trajectoires des jeunes, comme l'ont montré différents auteurs (Soulet, 2008 ; Hammer, 2003) : « (...) *Je ne les inscris pas à FORJAD, parce que je sais qu'ils vont se débrouiller tout seuls, je sais qu'ils sont autonomes (...). Moi je les considère comme des adultes et non pas comme des jeunes adultes. Et puis si je sais qu'il a le potentiel (...) Je pense que y'a des gens qui ont les capacités et puis le potentiel pour réussir tout ça. Comme un jeune normal qui sort de l'école et qui ne va pas passer par le service social.* » (VD2).

L'interaction entre rôle éducatif et responsabilisant fait apparaître une tension entre d'un côté un risque de déresponsabilisation, de surprotection (voire d'infantilisation) de jeunes dont on retient avant tout les difficultés, et d'un autre côté, un danger de sur-responsabiliser les JAAS en surestimant leurs ressources.

Un dernier rôle « **normatif ou normalisant** » met en évidence la nécessité de parer à ce qui est parfois défini comme une forme d'inadaptation individuelle de certains JAAS. Si leurs difficultés sont rarement expliquées par leurs attitudes ou comportements, ces derniers sont parfois perçus comme totalement incompatibles avec les exigences liées au processus d'insertion socioprofessionnelle. Il s'agit de rappeler aux JAAS les responsabilités qu'ils ont

⁹ L'individualisation de l'accompagnement des JAAS apparaît clairement dans les documents de la majorité des prestataires des mesures d'insertion que nous avons analysés (Reynaud et Acklin, 2013), puisqu'ils défendent amplement l'intérêt d'un accompagnement socioéducatif individuel, individualisé ou personnalisé. Monceau (2009) évoque toutefois le développement de nouvelles tendances professionnelles qui s'opposent à une logique de prise en charge individualisée pour davantage valoriser les dynamiques collectives (ex. soutien à la parentalité).

acquises avec le statut d'adulte. Les discours des professionnels soulignent la nécessité d'incarner une position d'autorité et un mode relationnel fortement marqués par la contrainte et la sanction. Il est alors attendu du jeune qu'il se conforme, comme les autres adultes, aux attentes normatives de la société et des institutions qu'il côtoie. Dans ce sens, l'application stricte des prescriptions et du cadre institutionnel est jugée nécessaire, par opposition à la souplesse défendue au niveau du rôle pédagogique. Des déficits personnels sont identifiés comme une des causes de la situation, avec parfois la complexité d'évaluer où est la limite entre problèmes de comportement et troubles liés à la santé, comme dans le cas de consommation de substances. L'orientation vers un réseau professionnel spécifique, souvent médico-social, est alors légitimée, en vue d'établir un diagnostic précis ou pour permettre au jeune adulte d'entreprendre une démarche thérapeutique.

Ces différents rôles incarnés par les professionnels présentent des avantages et des risques, mais aucun ne semble plus légitime qu'un autre dans l'absolu. Quelques AS évoquent d'ailleurs l'intérêt de naviguer entre les différentes postures, en fonction des individualités ou en fonction d'autres nécessités (« *poser des jalons de normalité ou être ouvert* », FR8). Il est dès lors essentiel, en termes de compétences professionnelles, de pouvoir rendre visibles les raisons des positionnements et d'être en mesure d'adapter la prise de rôle en fonction de l'analyse de l'évolution de la situation singulière du jeune.

Conclusion

Dans un contexte où la capacité intégrative est réduite, le travailleur social est confronté au défi de soutenir l'insertion socioprofessionnelle dans une société qui ne permet plus le plein emploi. Les logiques d'intervention à l'égard des jeunes adultes à l'aide sociale s'inscrivent dans des tensions, aussi bien sur les plans des missions que des approches du travail social : entre aide et contrôle, prévention et normalisation, reproduction sociale et changement social, protection-tutelle et émancipation-participation, intégration et insertion, intervention individuelle et projets collectifs, etc.

Deux écueils et défis s'ajoutent aux enjeux liés à la tension entre responsabilisation et désresponsabilisation esquissée. En premier lieu, le risque existe de considérer l'autonomie

uniquement comme étant une propriété des individus, capables ou non d'y parvenir, en oubliant qu'elle dépend surtout des liens sociaux et de leur inscription dans un contexte politique et institutionnel. Ces liens s'affaiblissant, les individus sont aujourd'hui soumis à davantage d'épreuves qui demandent une mobilisation de ressources personnelles pouvant engendrer une pression et une souffrance psychique (Ehrenberg, 2010). Le défi est alors d'éviter de tomber dans des formes excessives de psychologisation ou pathologisation. En deuxième lieu, il importe de dépasser une lecture normative et restrictive de l'autonomie qui valorise essentiellement la conformité aux exigences institutionnelles. Le risque est en effet de disqualifier et invalider certaines ressources ou comportements des jeunes adultes en termes d'affirmation de soi, d'anticonformisme ou de recherches de solutions alternatives. De telles attitudes, parfois dénoncées comme nuisibles à la collaboration et/ou à l'objectif d'insertion, gagneraient à être interprétées comme des tentatives de faire preuve d'une « autonomie décentrée » au sens d'Honneth (2008). Pour relever les défis liés à l'individualisation de l'intervention et lutter contre une forme de moralisation, il importe d'élargir la compréhension de la notion d'insertion afin d'agir également sur les plans symbolique et politique. Il s'agit d'œuvrer à une meilleure reconnaissance des JAAS comme citoyens à part entière en réaffirmant notamment leur droit à être assistés (Castel, 2009).

Bibliographie

Acklin D. et Reynaud C., 2015, « Jeunes adultes à l'aide sociale : spécificités et modes d'intervention à leur égard », *Le Sociographe*, 51, pp. 77-87.

Austin J. L., 1970 [1962], *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil.

Behrens M. (dir.), 2007, *La transition de l'école à la vie active ou le constat d'une problématique majeure*, Neuchâtel, Institut de recherche et de documentation pédagogique.

Bonoli G. et Champion C., 2013, « La réinsertion professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse et en Allemagne », *Cahiers de l'IDHEAP*, n°281.

Castel R., 2009, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Seuil.

Castel R., 2005, « Devenir de l'Etat Providence et travail social » in : Ion J. (dir.), *Le travail social en débat(s)*, Paris, La Découverte, pp. 27-49.

Castra D., 2003, *L'insertion professionnelle des publics précaires*, Paris, PUF.

Cicchelli V., 2001, « Les jeunes adultes comme objet théorique », *Recherches et perspective*, n°65, pp. 5-18.

Coenen-Huther, J., 2003, « Le type idéal comme instrument de la recherche sociologique », *Revue*

française de sociologie, n°44, 3, pp. 531-547.

Conférence Suisse des Institutions d'Action sociale (CSIAS), 2005, *Aide sociale : concepts et normes de calcul*, Berne, CSIAS.

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), 2006, *Lignes directrices pour l'optimisation de la transition scolarité obligatoire-degré secondaire II*, Berne, CDIP, Récupéré de <http://edudoc.ch/record/24717/files/tra6B13.pdf?ln=frversion=1>

Drilling M., 2004, *Young urban poor. Abstiegsprozesse in den Zentren der Sozialstaaten*, Wiesenbaden, Verlag für Sozialwissenschaften.

Duvoux N., 2009, *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*, Paris, PUF.

Ehrenberg A., 2010, *La société du malaise*, Paris, Odile Jacob.

Garfinkel H., 1967, *Studies in Ethnomethodology*, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice Hall.

de Gaulejac V., Blondel F. et Taboada Léonetti I., 2014, *La lutte des places*, Paris, Desclée de Brouwer.

Hammer T., 2003, *Youth unemployment and social exclusion in Europe. A comparative study*, Bristol, Policy Press.

Heider F., 1958, *The psychology of interpersonal relations*, New York-London, Wiley.

Honneth A. (2008[1993]). L'autonomie décentrée. Les conséquences de la critique moderne du sujet pour la philosophie morale. In M. Jouan (dir.), *Psychologie morale, Autonomie, responsabilité et rationalité pratique* (pp. 347-364). Paris : Vrin.

McGarty C., 1999, *Categorization in Social Psychology*, London, Sage.

Monceau G., 2009, « L'individualisation contre l'individuation », *Diversité*, n°157, pp. 45-52.

Moriau J., 2011, « Sois autonome ! Les paradoxes des politiques publiques à destination des jeunes en difficulté » in Goyette M. et al. (dir.) *Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté*, Québec, Presses Universitaires du Québec.

Messu M., 2009, *Les assistés sociaux, suivi de L'assurance d'assistance*, Fribourg, Academic Press Fribourg.

Office fédéral de la statistique (OFS), 2006, *La statistique suisse de l'aide sociale (Les premiers résultats nationaux)*, Neuchâtel, OFS.

Ossipow L. et Csupor I., 2007, « Les « saboteurs sympathiques » de l'assistance publique. Entretien réalisé avec Ossipow L. et Csupor I. par Ferreira C. et Frauenfelder A. », *Carnets de bord*, n°13, pp. 61-67.

Quéré L., 1991, « D'un modèle épistémologique de la communication à un modèle praxéologique », *Réseaux*, n°46-47, pp. 69-90.

Regamey C., 2001, *Papa, Maman, l'Etat et Moi. Jeunes adultes, accès aux dispositifs sociaux et travail social : un état des lieux (ronéo)*, Rapport de recherche réalisé dans le cadre du collectif JAD, Lausanne, Service de prévoyance et d'aide sociale.

Reynaud C. et Acklin D., 2013, « Jeunes adultes à l'aide sociale : processus de problématisation, réponses politiques et enjeux d'intervention », *Revue suisse de travail social*, n°14, pp. 27-41.

Schultheis F., 2008, « La jeunesse- mythe moderne » in Gonseth M.-O. et al. (dir), *La marque jeune*, Neuchâtel, Musée d'ethnographie, pp. 248-256.

Soulet M.-H., 2008, « Les paradoxes des politiques de réinsertion », *Revue Reiso*, récupéré de <http://www.reiso.org/spip.php?article89>

Tabin J-P. et al., 2008, *Temps d'assistance*, Lausanne, Antipodes.

Vielle P., Pochet P. et Cassiers I. (dir.), (2005), *L'État social actif. Vers un changement de paradigme ?*
Bruxelles, P.I.E. Peter Lang.

Wyn J., et White R., 1997, *Rethinking Youth*, London, Sage.